

Sociétés agricoles : reprise et apports

Dans le cas de l'arrivée d'un nouvel associé dans une société agricole, les acteurs (anciens et nouveaux associés ont le choix (tout en conservant à l'esprit qu'il est souhaitable d'avoir un capital social équilibré entre associé)¹ entre les solutions suivantes :

- le nouvel associé reçoit contre ses apports d'actif, du nouveau capital social qui est émis exprès en ce sens
- le nouvel associé reçoit des parts sociales anciennes détenues par les associés déjà présents (c'est comme s'il les rachetait contre l'actif apporté)
- un mélange des deux solutions précédentes

Exemple : Cas d'un GAEC avec 3 associés, chacun détenant 1 tiers du capital social, soit 50 000€ en VNC. Après calcul de la valeur économique (de placement ou par l'EBE ou la VA) et la valeur patrimoniale de l'exploitation, il a été négocié (entre les associés et le nouveau venu) que **la valeur réelle des parts sociales était de 150€ la part** (pour une VNC de 100€).

Bilan de clôture du GAEC avant arrivée du nouvel associé et après répartition du résultat social.

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations totales	200 000	Capital social	150 000
stocks	30 000	Comptes courants associés	10 000
créances	20 000	-----	-----
liquidités	0	Total Capitaux propres	160 000
		emprunts LMT	70 000
		dettes d'exploitation	10 000
		dettes CT bancaires	10 000
TOTAL ACTIF	250 000	TOTAL PASSIF	250 000

1- Apport qui ne déséquilibre pas la répartition du capital social

Un nouvel associé apporte 75 000 € d'actif au bilan de la société (apport en nature, c'est à dire en immobilisations et/ou stocks, par exemple). Les associés créent du capital social contre l'intégralité de l'apport fait par le nouvel associé.

La valeur comptable du capital social est calculée comme suit :

Le nombre de parts sociales créées est 75 000€/150€ soit 500 parts (on vous rappelle que 150 est la valeur vénale de la part sociale en Euros).

A 100€ la VNC de la part sociale, cela fait 50 000€ (500 parts* 100€) en capital social (VNC)

¹ Pourquoi le faut-il. Si vous n'êtes pas sûr de savoir, me le demander, je considère que vous le comprenez, pour des raisons d'équilibre de répartition du résultat social, etc...

Cet achat est financé par un emprunt (ou autofinancé) de l'associé en privé, emprunt qui n'apparaît pas dans le bilan de la société mais qui peut générer de prélèvements privés supplémentaires...

L'éventuelle différence entre la VNC du capital social et la valeur vénale (soit la différence entre l'apport en actif et l'apport en passif) est comptabilisé au passif, dans les capitaux propres en « primes d'apport » ou « écart d'évaluation » ou « Boni/mali sur parts sociales »...

Chacun des associés possède 25%des parts sociales.

Bilan d'ouverture après arrivée du nouvel associé

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations totales	200 000	Capital social	200 000
<u>Immobilisations ou stocks apportés</u>	75 000	<u>Primes d'apport</u>	25 000
stocks	30 000	Comptes courants associés	10 000
créances	20 000	-----	-----
liquidités	0	Total Capitaux propres	235 000
		emprunts LMT	70 000
		dettes d'exploitation	10 000
		dettes CT bancaires	10 000
TOTAL ACTIF	325 000	TOTAL PASSIF	325 000

2- situation ou l'apport est faible.

Imaginons que l'apport en nature soit faible et ne génère pas beaucoup de nouveau capital social, le nouveau venu, pour assurer un équilibre des parts, devra en acheter aux anciens associés.

Si le nouvel associé n'apporte que 15 000€ en nature (immobilisation, stocks etc), cela fait (à 150€ la part en valeur vénale) 100 parts sociales. Les autres associés ayant 50 000€ de capital social en VNC (à 100€ la part sociale en VNC), cela leur fait 500 parts chacun. Si chacun vendait 100 parts au nouvel associé, avec les 100 parts acquises avec l'apport, cela ferait 400 parts détenues au final par le nouvel associé, comme les autres (qui en vendant 100 parts chacun ne détiendraient plus que 400 parts chacun).

Dans le bilan de la société, l'achat de parts sociales ne se voit pas (c'est un achat en privé, qui génère par contre des annuités en privé et donc des éventuels prélèvements), seule l'émission de parts sociales est visible.

Nombre de parts sociales créés : 15 000/150 soit 100 parts à 100€ (VNC) soit 10 000 de capital social (VNC) en plus dans le bilan et une prime d'apport de 5 000€.

Coût total pour le nouvel associé : 60 000€

- Apport en nature : 15 000€

- Achat de parts sociales : 300 parts à 150€ soit 45 000€

Chacun des associés possède 25%des parts sociales.

Bilan d'ouverture après arrivée du nouvel associé

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations totales	200 000	Capital social	160 000
Immobilisations ou stocks apportés	15 000	Primes d'apport	5 000
stocks	30 000	Comptes courants associés	10 000
créances	20 000	-----	-----
liquidités	0	Total Capitaux propres	175 000
		emprunts LMT	70 000
		dettes d'exploitation	10 000
		dettes CT bancaires	10 000
TOTAL ACTIF	265 000	TOTAL PASSIF	265 000

3- Situation où l'apport est élevé

Dans cette situation précise, l'apport génère la création d'un capital social important. Une partie de ce nouveau capital va être racheté par les anciens associés pour conserver une égale répartition du capital social. Cela va générer un emprunt et des remboursements en privé pour le nouvel associé (financement de l'apport en nature), mais aussi peut-être pour les anciens associés (financement de l'achat de nouvelles parts sociales).

Imaginons que l'apport en nature du nouvel associé soit de 135 000€. Cela génère 135 000/150€ soit 900 nouvelles parts sociales soit 900 000€ de capital social en VNC et une prime d'apport de 45 000€. Ces 900 nouvelles parts appartiennent, à l'origine, au nouvel associé. Si les associés lui achètent 100 parts chacun, chaque associé se trouvera à la tête de 600 parts chacun.

Coût pour le nouvel associé : 90 000€

apports en nature 135 000€

- 300 parts à 150€ soit - 45 000€

Coût pour chacun des anciens associés :

achat de 100 parts à 150€ soit 15 000€

Chacun des associés possède 25% des parts sociales.

Bilan d'ouverture après arrivée du nouvel associé

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations totales	200 000	Capital social	<u>240 000</u>
<u>Immobilisations ou stocks apportés</u>	135 000	<u>Primes d'apport</u>	<u>45 000</u>
stocks	30 000	Comptes courants associés	10 000
créances	20 000	-----	-----
liquidités	0	Total Capitaux propres	295 000
		emprunts LMT	70 000
		dettes d'exploitation	10 000
		dettes CT bancaires	10 000
TOTAL ACTIF	385 000	TOTAL PASSIF	385 000